

La convocation a été adressée individuellement le 14 février 2020 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 20 février 2020.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 20 février 2020

L'an deux mil vingt, le 14 février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni salle Pierre DESPROGES à la Mairie d'Aix-sur-Vienne, sous la présidence de René ARNAUD.

Présents : René ARNAUD, Martine CELAS, Monique LE GOFF, Annie LABRACHERIE, Marie-Claire SELLAS, Jean-Pierre BRUNET, Christine TREILLARD, Gérard BOYER, Jean-Claude BREUIL, Joëlle DUMONT, Ginette BUISSON

☞ Mme Martine CELAS procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration et demande si des remarques sont à formuler à propos du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant formulée celui-ci est adopté.

☞ Véronique CHATARD présente le bilan d'activités 2019 du service Action Sociale et du service portage de repas à domicile.

Concernant le service de portage de repas à domicile, deux problématiques se posent pour 2020, à savoir :

- Le changement du véhicule frigorifique
- L'équilibre budgétaire 2020 nécessitant une augmentation de la tarification à hauteur de + 0.25 €/repas

Les résultats de l'enquête de satisfaction, le bilan d'activités et ces deux problématiques seront présentés aux maires des communes de la Communauté de Communes le 25 février 2020.

☞ La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus ».

Dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des Administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit être pris acte de ce débat par une délibération.

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2020 et des orientations définies (délibération n°2020/7).

☞ Véronique CHATARD informe les membres du Conseil d'Administration qu'une commission permanente a eu lieu le 28 janvier 2020 pour l'attribution des aides financières suivantes :

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
1/28.01.2020 Délibération 2020/1	560	Demande d'aide pour une participation aux frais d'obsèques	Favorable	300 € versés aux Pompes Funèbres Générales
2/28.0020 Délibération 2020/2	393	Demande d'aide pour un voyage scolaire	Favorable	234 € versés au Lycée Auguste Renoir
3/28.01.2020 Délibération 2020/3		Demande de renouvellement de domiciliation	Favorable	Renouvellement pour 1 an
4/28.01.2020 Délibération 2020/4		Demande de renouvellement de domiciliation	Favorable	Renouvellement pour 1 an
5/28.01.2020 Délibération 2020/5		Demande de renouvellement de domiciliation	Favorable	Renouvellement pour 1 an
6/28.01.2020 Délibération 2020/6		Demande de renouvellement de domiciliation	Favorable	Renouvellement pour 1 an

Aujourd'hui les demandes sont les suivantes :

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
1/20.02.2020 Délibération 2020/8	400	Demande d'aide pour le paiement d'une charge locative annuelle	Accord	239 € versés au propriétaire SCI FAPA
2/20.02.002 Délibération 2020/9	450	Demande d'aide au financement des frais de rénovation d'un ancien logement	Accord	300 € versés à l'odhac

☞ Céline BONNET, chargée de mission à la Fédération Familles Rurales, a informé le CCAS qu'une formation sera probablement programmée le 23 ou 26 mars 2020 à l'attention des personnes volontaires pour devenir bénévoles dans le cadre du dispositif « Voisineurs/Voisinés ».

☞ L'association « les herbes folles » a contacté le CCAS d'Aixe-sur-Vienne pour faire part de leur volonté de proposer leurs produits à l'attention des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Cette association est présente sur le marché du vendredi matin pour vendre des produits bio et/ou en circuit court et/ou pour soutenir une économie solidaire (ex : légumes, œufs, légumes secs, farines, huiles, jus de pommes, vinaigre, tisanes, café, terrines, confits, miel, compotées, savons...). Le CCAS ayant déjà un engagement auprès de 2 primeurs sur le marché, le Conseil d'Administration émet un avis favorable à cette demande afin de diversifier les possibilités offertes par le biais du bons fruits et légumes du CCAS.

☞ L'ordre du jour étant épuisé, Mme Martine CELAS clôt la séance.